

Votre salaire correspond-il à votre fonction?





Ensemble, valorisons le Travail.

Nouveau service d'accueil concernant l'**Égalité salariale**. Nous répondons à vos questions:

+(352) 247-76102

(8h30 à 12h / 13h30 à 16h30)

egalite.salariale@itm.etat.lu

(24h / 24)

Aux guichets de l'ITM

Diekirch - Esch-sur-Alzette - Strassen - Wiltz



L'ITM élargit d'avantage la proximité et l'offre à ses clients.

À partir du 8 mars 2018, l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) élargit d'avantage la proximité et l'offre à ses clients (salariés et employeurs) en mettant à leur disposition un nouveau service d'accueil concernant la thématique de l'Égalité salariale entre les hommes et les femmes.

+(352) 247-76102

(8h30 à 12h / 13h30 à 16h30)

egalite.salariale@itm.etat.lu

Aux guichets de l'ITM

Diekirch - Esch-sur-Alzette - Strassen - Wiltz

L'ÉGALITÉ SALARIALE. UNE DES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT.



Nicolas **Schmit**Ministre du Travail,
de l'Emploi et de l'Économie
sociale et solidaire.



Lydia **Mutsch** Ministre de l'Égalité des chances

« A travail égal salaire égal, le principe est désormais garanti par force de loi. »

"Le développement de l'activité féminine est une des grandes caractéristiques de l'évolution du marché du travail des dernières décennies. Le principe d'égalité entre femmes et hommes est inscrit dans de nombreux textes de référence internationaux. Veillons ensemble à ce que le travail réalisé par les femmes et les hommes soit évalué à sa juste valeur et mettons fin, une fois pour toutes, à la discrimination salariale!"

« Les femmes gagnent toujours moins que les hommes : Il est important de réagir. »

Avec une différence de 5,5% du salaire horaire brut moyen, les femmes gagnent moins que les hommes. Or l'égalité salariale est une des prémisses de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, et devrait ainsi faire partie des valeurs fondamentales d'une économie moderne. Le monde du travail est à la traine en ce qui concerne l'égalité de rémunération en termes de genre.